

Paris, le 8 avril 2011

Conseil d'administration du 8 avril 2011**Projet d'offre publique amicale d'EDF**

Le Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles (la « Société ») a pris connaissance ce jour de la décision d'EDF, son principal actionnaire avec 50 % du capital, de déposer une offre publique visant le solde du capital de la Société.

Dans le cadre de l'offre d'EDF, les actionnaires d'EDF Energies Nouvelles se verraient offrir :

- 40 euros par action EDF Energies Nouvelles (coupon détaché) ; ou
- 13 actions EDF (coupon détaché) pour 11 actions EDF Energies Nouvelles (coupon détaché).

La Société Internationale d'Investissements Financiers (SIIF)¹ et M. Pâris Mouratoglou, qui détiennent 25,09 % du capital, ont accepté les termes de l'offre et approuvent le projet industriel. A ce titre, SIIF et M. Mouratoglou se sont engagés à apporter l'intégralité de leurs participations à l'offre susvisée, pour moitié à l'offre publique d'achat et pour moitié à l'offre publique d'échange.

Le Conseil d'Administration a procédé à un premier examen des termes de l'offre avec l'assistance de ses conseils notamment en prenant connaissance d'une analyse préliminaire des termes de l'offre présentée par Lazard en tant que conseil financier de la Société.

Le Conseil a réagi favorablement à ce projet dont il a relevé le caractère amical et qui permettra notamment de bénéficier de coopérations accrues avec EDF et de renforcer la stratégie de croissance rapide et rentable de la Société dans l'ensemble des filières renouvelables, en s'appuyant sur les équipes existantes sous la direction de David Corchia. M. Mouratoglou sera par ailleurs confirmé en tant que président du Conseil d'administration d'EDF Energies Nouvelles.

Le Conseil a noté que, dans sa composante en numéraire, les termes du projet d'offre représentaient une prime de 10,4 % sur le cours de clôture ajusté² au 7 avril 2011 et de 23,8 % sur la moyenne CMPV³ six mois, après une bonne performance de l'action EDF Energies Nouvelles notamment par rapport aux sociétés comparables.

Le Conseil a en outre relevé que l'ouverture de l'offre d'EDF sera conditionnée à l'obtention d'un arrêté du ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi rendu sur avis de la Commission des participations et des transferts.

Monsieur Pâris Mouratoglou a, de son côté, déclaré : « *Le projet présenté aujourd'hui par EDF intervient à un moment charnière du développement d'EDF Energies Nouvelles. Il est aussi une marque de reconnaissance du travail accompli par les équipes d'EDF Energies Nouvelles depuis sa création. Je considère que ce projet est une formidable opportunité pour EDF Energies Nouvelles, et pour ses équipes et je l'approuve intégralement en tant qu'actionnaire. En intégrant pleinement le groupe EDF, nous allons poursuivre ensemble le développement de nos activités renouvelables* ».

Le Conseil a enfin décidé de désigner, conformément aux dispositions de l'article 261-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, M. Didier Kling en qualité d'expert indépendant aux fins d'examiner le caractère équitable de l'offre susvisée. Ses travaux seront coordonnés par MM. Pierre Richard et Elie Cohen, membres indépendants du Conseil. A l'issue de ces travaux, le Conseil rendra un avis motivé sur l'offre.

¹ Société anonyme de droit luxembourgeois contrôlée par M et Mme Mouratoglou.

² Cours de l'action EDF Energies Nouvelles ajusté du dividende de 0,42 euro au titre de l'exercice 2010 mis en paiement le 15 juin 2011, soit avant le règlement-livraison de l'offre.

³ CMPV = moyenne des cours moyens quotidiens, pondérée par les volumes quotidiens.

Avertissement

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut être réglementée par la loi. En conséquence, les personnes résidant dans les pays où ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer concernant ces restrictions et les respecter. Le présent document ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de vente ou d'achat ou sollicitation de vente ou d'achat de titres.

A propos d'EDF Energies Nouvelles

Présent en Europe et en Amérique du Nord, EDF Energies Nouvelles est un leader sur le marché de la production d'électricité verte. Avec un développement centré sur l'éolien et plus récemment sur le solaire photovoltaïque, le Groupe est également présent sur d'autres filières d'énergies renouvelables : petite hydraulique, énergies de la mer, biogaz, biomasse et biocarburants. Enfin, le Groupe se développe dans le secteur des énergies renouvelables réparties.

Filiale à 50 % du groupe EDF, EDF Energies Nouvelles est coté depuis novembre 2006 sur Euronext Paris, compartiment A (code "EEN", code ISIN : FR0010400143).

www.edf-energies-nouvelles.com

CONTACTS EDF EN

Relations Presse

Clotilde Nicolas
01 40 90 48 02
clotilde.nicolas@edf-en.com

Aurélia de Lapeyrouse
Brunswick
01 53 96 83 72

Relations Investisseurs

Dorothee Hontebeyrie
01 40 90 20 50
dorothee.hontebeyrie@edf-en.com

Delphine Deshayes
01 40 90 21 45
delphine.deshayes@edf-en.com